



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2013

Original : Français

Lettre datée du 30 décembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution [2128 \(2013\)](#), adoptée le 10 décembre 2013, dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger pour une période de 12 mois le mandat du Groupe d'experts sur le Libéria nommé en application du paragraphe 9 de la résolution [1903 \(2009\)](#), et au paragraphe 6 de laquelle il m'a prié de désigner ses membres, au nombre de deux, compte tenu du fait que son mandat a été allégé.

En conséquence, je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1521 \(2003\)](#) concernant le Libéria, j'ai nommé les experts suivants :

- M. Lansana Gberie, spécialiste des questions financières (Canada);
- M. Benjamin Spatz, spécialiste de l'armement (États-Unis d'Amérique).

J'ai également désigné M. Gberie coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon

